AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0603
FR0000131104-FS0247

29 mai 2013

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BNP PARIBAS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 mai 2013, la société anonyme AXA (25 avenue Matignon, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 26 novembre 2009, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, le seuil de 5% du capital de BNP PARIBAS et détenir à cette date, indirectement, 61 632 685 actions BNP PARIBAS représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
AXA France vie[2]	61 544 451	5,20
AXA Winterthur Spain	42 566	ns
AXA MPS Assicurazioni Vita	31 874	ns
AXA Assurances Luxembourg	13 794	ns
Total AXA	**61 632 685**	**5,20**

Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction de capital de BNP PARIBAS.

2. Par courrier reçu le 27 mai 2013, la société AXA a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mai 2013, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BNP PARIBAS et détenir indirectement 35 241 305 actions BNP PARIBAS représentant autant de droits de vote, soit 2,83% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
AXA France vie[4]	35 164 071	2,83
AXA MPS Assicurazioni Vita	31 874	ns
AXA Aurora Vida	16 939	ns
AXA Seguros Generales	14 627	ns
AXA Assurances Luxembourg	13 794	ns
Total AXA	**35 241 305**	**2,83**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BNP PARIBAS hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 184 518 744 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] A cette occasion, la société AXA France Vie (313 Terrasses de l'Arche, 92727, Nanterre Cedex) a franchi individuellement en hausse le même seuil.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 244 274 994 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] A cette occasion, la société AXA France Vie a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.